

A3

Statut de « Membre Adhérent de l'ARSHaL

Je soussigné

Né(e) le : à

Sollicite le Conseil d'Administration de l'ARSHaL pour devenir Membre Adhérent de l'association.

J'ai bien compris qu'au titre de ses statuts (°), la qualité de Membre Adhérent de l'ARSHaL doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins,
- Avoir participé à ses travaux durant au moins trois années,
- Payer la cotisation,
- Être assuré(e), individuellement, contre les risques d'accident inhérents à l'activité de l'Association,
- En faire la demande au Conseil d'Administration

Date :

Signature :

Commentaires :

Merci de retourner ce document dûment complété et signé à

arshal.cigalere@gmail.com

arshaltresorerie@gmail.com

@ respectives du Secrétaire et Trésorier de l'ARSHaL

avant le 16 mai 2024 – 09H30, terme de rigueur

(°) : consultables sur le site www.arshal-cigalere.fr ... Vie de l'association